
**Deuxième Conférence des États parties
chargée de l'examen de la Convention
sur l'interdiction de l'emploi, du stockage,
de la production et du transfert des mines
antipersonnel et sur leur destruction**

6 décembre 2012
Français
Original: anglais

Cartagena de Indias, 30 novembre-4 décembre 2009

Point 4 de l'ordre du jour

Adoption du Règlement intérieur

**Projet de règlement intérieur de la deuxième Conférence
d'examen**

Document soumis par le Président désigné de la deuxième Conférence d'examen

Amendement

Décision prise à la séance d'ouverture de la douzième Assemblée des États parties à la Convention, découlant de la création d'un nouveau comité permanent et de la réduction du nombre des coprésidents siégeant aux comités permanents, lesquels sont – conformément à la pratique établie – élus en tant que vice-présidents.

Article 5 – Élections

Lire la première phrase comme suit:

«La Conférence d'examen élit un président et dix vice-présidents».
